
Petit rappel ou Astuce du mois

Novembre 2007



Une transaction au bordereau ... ça s'annule !

Toutes les transactions inscrites au bordereau peuvent être annulées. Qu'il s'agisse d'une admission, d'un départ, d'un transfert ou autre, vous avez toujours la possibilité d'annuler (retirer) une transaction du bordereau. Il suffit de,

- ⇒ sélectionnez la transaction à annuler;
- ⇒ cliquez sur le bouton droit de la souris ou cliquez sur le bouton « **Opération en lien avec le bordereau** » pour afficher le menu lié au bordereau;
- ⇒ sélectionnez la commande « **Annuler la transaction « ... »** » ;
- ⇒ cliquez sur le bouton « **Oui** » du message de confirmation.

Remarque : Il est impossible d'annuler une transaction au bordereau dans un fichier-session archivé.

Référence : rubrique « **Menu contextuel de l'écran "Bordereau"** » de l'aide en ligne.

Bonne utilisation du eFRAN !